CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E23603** **VALABLE JUSQU'AU** **29/11/2027**

ÉDITÉ LE 16/09/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/09/1988

Forme juridique : SARL

Capital : 70 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CHARTRES 1988B00305

Siret : 348 800 913 00017

Code NACE : 4332A

Numéro caisse de congés payés : 6100336

Assurance Responsabilité Travaux :
MAAF 028014574 W 001

Assurance Responsabilité Civile :
MAAF 028014574 W 001

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/07/2026

Raison sociale : ENTREPRISE RAYEE

42 RUE GALILEE
28000 CHARTRES

Téléphone : 02 37 34 69 26 **Fax :** 02 37 91 13 41

Portable : 06 03 97 07 35

Responsabilité légale :
RAYEE SEBASTIEN GÉRANT

Site Internet :

E-mail : sarl.rayee@wanadoo.fr

Effectif moyen : 2 **Tranche de classification :** EFF1 **Chiffre d'affaires H.T. :** 290 191 **Tranche de classification :** CA2

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
3511	Fourniture et pose de menuiseries extérieures (Technicité courante)	2	30/11/2023
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

16/09/2026 10:15

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.